

31280 AIGREFEUILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 18 novembre à 20 heures 30,
Présents : 10 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 13 novembre 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : **MM. DELSOL** Yannick, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT**
Geneviève, **POUPOT** Mary

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés : **GENRE** Pierre procuration à **ANDRÉ** Christian
IMART Thierry procuration à **STURMEL** Philippe
SEMENE Marie-Ange procuration à **DUCROS** Lucie
LASFARGUES William procuration à **PIGASSE** Thomas
Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : SDEHG - Branchement pour la mise en place de deux feux récompenses Route de Lauzerville (RM 94)

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 11/10/2023 concernant les **Branchements pour la mise en place de deux feux récompenses Route de Lauzerville (RD 94) - référence : 2 AT 333**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- *Réalisation de 2 branchements aéro-souterrain pour l'alimentation de 2 feux récompenses.*

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG 19 152 € TTC
 - Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 1 659 € TTC
- Total 20 811 € TTC

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 18 novembre 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,